

Deux lettres. A) avant l'élection du procureur. B) après....

A)

Copie de la lettre du Comité de fondation de l'association « Pères Mères Enfants Solidaires » à Messieurs Jean Bernard Schmid et Daniel Zappelli, avant la nomination de ce dernier comme Procureur général.

Genève, le 15 avril 2002

Association : Pères Mères
Enfants Solidaires
CP 312 1224 Chêne-Bougeries

**Monsieur Jean-Bernard
Schmid
Procureur**

**Monsieur Daniel Zappelli
Juge au Tribunal de 1^{ère}
instance
Palais de Justice
1, Place du Bourg-de-Four
1204 Genève**

Concerne : Votre future politique vis-à-vis du droit civil lors de divorces ou de séparations, du droit des enfants, des Hommes, des liens parentaux, de la délinquance chez les jeunes, de la responsabilité des parents et de la responsabilité des services Juridiques et Sociaux face aux différentes conséquences de la politique actuelle !

Messieurs les candidats au poste de Procureur général,

Nous sommes en train de nous constituer en association pour la défense des droits des enfants, des Hommes et des Femmes pour le maintien des relations parentales durables et de qualité en cas de divorce ou de séparation. Ces relations sont les seules garantes d'un bon développement psychoaffectif de notre jeunesse, donc de l'avenir de notre société !

Cette association compte potentiellement plusieurs centaines de membres, pères et mères confondus.

En nous référant aux propos de Mme Fabienne Proz Jeanneret et M. Jean-Nicolas Roten dans l'article de la Tribune de Genève du jeudi 7 mars 2002, et pour les avoir entendus lors de la conférence au Palais de Justice concernant les droits et les devoirs des enfants. A tour de rôle,

leurs propos prennent la forme de constatation de l'augmentation de la délinquance chez nos jeunes et à eux de conclure de façon identique en dénonçant la démission des parents, de leur rôle et de leurs fonctions envers leurs enfants en nous nommant directement responsables.

Nous, parents divorcés ou séparés, sommes devenus, à des degrés différents, démissionnaires de nos rôles envers nos enfants ! Seul notre rôle financier nous est imposé par jugement et pour les cas les plus dramatiques, à force de procédures pénales, alors que tous nos autres rôles et fonctions envers nos enfants ont été supprimés. Devenus visiteur-euse-s bis-mensuel de nos enfants (75 % des parents visiteurs n'exercent plus leurs droits de visite après un an de divorce) et déchus de notre autorité parentale (uniquement pour des raisons pratiques et sans justifications légales que Madame Proz Jeanneret a évoquées et qui sont parfaitement connues et soutenues par Me Anne Reiser, organisatrice de cette conférence débat).

Sommes-nous démissionnaires par volonté ou avons-nous été démissionnés par l'Etat et son système de procédure juridique et sociale ?

Notre ruine financière, nos dettes accumulées, pour défendre nos liens avec nos enfants, notre ruine morale et physique après plusieurs années de bataille, devraient vous permettre de trouver la réponse par vous-même.

Par cette missive, nous visons plusieurs buts !

Le premier est de permettre au futur Procureur Général de nous exposer sa politique face à cette grave réalité qui semble être ignorée parce que non porteur médiatiquement en période d'élection !

Nos récriminations aux services sociaux (SPJ, Service Tutélaire, points de rencontres) restent aussi ignorées ou minimisées, car il n'y a pas de place pour les opinions ou besoins personnels des parents légitimes dans leurs procédures. Et l'on peut constater dans les journaux, que l'Etat plaide l'irresponsabilité personnelle et pénale tout en reconnaissant après enquête administrative, que des problèmes de procédure ont pu mener à la mort d'une fillette de 16 mois à Meyrin ! Il existe beaucoup d'autres affaires non-médiatisées qui sont dramatiques et qui ont aussi conduit à la mort. Suicide du parent exclu, suicide chez les jeunes dont l'augmentation est aussi constatée par notre Administration.

Ceci est inadmissible !

Nous sollicitons également un entretien et des relations privilégiées avec notre futur Procureur Général pour nous permettre d'exprimer nos nombreuses préoccupations.

Parents responsables et aimants, nous sommes comme vous, inquiets de l'avenir de nos enfants et de l'augmentation de la délinquance chez eux. Que pouvons-nous faire si nous sommes déçus de tous pouvoirs et du respect de nos droits (pas sur le papier, mais dans les faits), alors que l'on nous demande d'assumer nos responsabilités ?

Nous voulons attirer l'attention de nos concitoyens sur la gravité de la situation et les conséquences des jugements unilatéraux des divorces donnant le plein pouvoir à un seul parent sur l'avenir de nos jeunes.

Bientôt 50 % des élèves des écoles ne vivront plus qu'avec un seul de leurs parents. On peut constater une augmentation des divorces dès le début des années 70 et une augmentation dans les mêmes proportions de la violence et la délinquance chez les jeunes dès les années 80 ! La jeunesse, plus que toutes les autres tranches de la population est un révélateur du mal être de la société. Violence et insécurité ne sont certes pas uniquement dues au seul facteur <divorce>, mais il y est fortement lié. Nous ne pouvons donc pas rester fatalistes face aux conséquences des jugements de divorces qui éliminent l'un des parents de la vie des enfants. Ceux-ci souffrent d'une carence psychoaffective grave entravant leur équilibre d'adulte en devenir et en conséquence, met en péril l'équilibre de notre société future.

La proportion d'enfants dans cette situation est si grande parmi notre jeunesse que le démantèlement de la famille et donc du tissu social, n'ira pas en diminuant si les organismes sociaux et juridiques de notre canton et pays ne remettent pas en question leur façon... de traiter leurs dossiers !

En espérant que vous saurez apporter tout le sérieux nécessaire à nos demandes qui nous tiennent particulièrement à coeur et sans doute au coeur de ceux qui ont été malheureusement laissés pour compte et qui n'ont pas pu se reconstruire après avoir été détruits et broyés par un système juridique et social aux longues et coûteuses procédures.

(En France 75% des SDF sont des parents divorcés déçus de leurs rôles et responsabilités envers leurs enfants).

Restant dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Messieurs les candidats, nos respectueuses salutations.

Le Comité de

P.M.E.S.

CP. 312 - 1224 Chêne-Bougeries

Deuxième lettre :

B)

Leïla Elisabeth Pellissier
28, chemin de la Gradelle
1224 Chêne-Bougeries

Monsieur le Procureur général
Daniel Zappelli
Palais de justice
1 Place du Bourg-de-Four
1204 Genève

Genève, le 4 septembre 2003

Concerne : dossier P/6386/03

Monsieur le Procureur,

Lors de votre élection en tant que Procureur de notre République, vous avez dit que vous vouliez qu'une vraie justice soit faite et surtout pas celle à deux vitesses.

Or, c'est une justice à trois vitesses que nous déplorons actuellement:

- La justice partielle du Tribunal tutélaire en particulier
- La justice des assistants sociaux dirigeant les juges
- Le système de remise de peines (sursis) pour les riches ayant un avocat bien rétribué, hors assistance juridique...

Nous avons fait un relevé des différentes fautes gravissimes reprochées en particulier à Madame XXXXXXXX. Nous en faisons de même pour d'autres juges.

Tout ceci nous permet de dire que le système judiciaire n'a fait aucun progrès, que l'article 43 CP est distribué à tout va pour des assassins comme pour des délits mineurs. Que cet article 43 CP permet de graves dysfonctionnements en psychiatrie et, lorsque cela est enfin reconnu, le mal est fait.

Si vous ne me croyez pas, soyez assez aimable de me convoquer en vos bureaux afin que je puisse vous fournir les preuves de ce que j'écris. Sachant que les écrits restent, je ne prendrais pas le risque d'écrire sans fournir des preuves.

Des conseillers d' Etat avec qui je corresponds certifient que des réformes sont en cours. J' ose espérer que ces changements iront vite, d'autant plus que cela a été dit au Grand Conseil et relevé dans la Presse locale.

Pour revenir aux deux classements successifs du dossier cité en marge, veuillez considérer personnellement la cause à juger. Celle-ci se trouve actuellement au Tribunal Fédéral avec force développements et preuves de **témoins jamais entendus**.

Merci de bien vouloir prendre la peine de me répondre personnellement. Peut-être me suis-je trompée en pensant que la justice n' évoluait pas dans le bon sens démocratique et selon les Conventions des Droits de l' Homme et surtout dans le respect absolu du bien supérieur des enfants.

Recevez, Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Leïla E: Pellissier

Annexe: dossier sur la juge XXX